

Déclaration liminaire de la FSU 01 CDEN du 26 juin 2018



M. le Préfet de l'Ain

Mme l'Inspectrice d'Académie de l'Ain, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Contexte national

Ce CDEN se tient alors que très récemment, le gouvernement sonnait une charge contre les instances paritaires. Le 25 mai dernier, il présentait en effet aux organisations syndicales représentatives, ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Il n'a pas caché son intention de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les commissions administratives paritaires. Ce serait une négation du rôle des élu-e-s et de l'importance de leur travail. Cette volonté gouvernementale de contourner les élu-e-s des personnels est une attaque de plus contre le statut des fonctionnaires qui prévoit aujourd'hui qu'ils participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à la gestion collective et à l'organisation des services publics. La FSU est déterminée à ne pas laisser le gouvernement priver les personnels d'un droit.

Non content de s'en prendre aux CAP, le gouvernement envisage aussi une possible disparition des comités hygiène, sécurité et conditions de travail après moins de 10 ans d'existence. C'est dire le peu de cas qu'il fait de cette avancée majeure pour la Fonction Publique, dans un contexte où les conditions de travail sont pourtant bien dégradées. Est-ce une façon de tenter de cacher les difficultés rencontrées dans les services et les établissements ?

Ce CDEN se tient également quelques jours après le rendez-vous salarial pour la Fonction publique que le gouvernement a été contraint d'avancer par les mobilisations des personnels. Pour la FSU, ce devait être l'occasion, non de diviser et d'individualiser au prétexte d'instaurer une rémunération prétendument au mérite, mais au contraire de poursuivre le mouvement de revalorisation de carrières et de salaires de tous. Décidément, les revendications ne manquent pas, d'autant que les premières mesures de ce gouvernement en matière salariale (gel de la valeur du point d'indice, décalage d'un an des mesures PPCR, rétablissement du jour de carence, compensation insuffisante de la hausse de la CSG...) ont été à rebours d'une politique de reconnaissance du travail et de l'engagement des agents publics.

Ajustements des programmes pour la rentrée 2018

Moins de 2 ans après la parution des nouveaux programmes de 2016, le ministre publie des « ajustements » qui suscitent l'exaspération dans les écoles. Ces projets seront présentés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 6 juillet prochain. Notre ministre avait dit : « Il faut rompre avec ces vieilles habitudes qui consistent à défaire ce que les précédents ont mis en

place ». La formule a peu duré et le naturel est revenu au galop, semble-t-il, au service d'une méthode ministérielle consistant à faire croire que des programmes qui n'ont pas 2 ans seraient à l'origine de tous les maux de l'Éducation nationale.

Les programmes de 2016 élaborés par le CSP, instance indépendante à ce moment-là, avait ensuite fait l'objet d'allers-retours avec les organisations représentatives présentes au CSE, dont celles des enseignants, ce qui avait permis dialogues et ajustements. Aujourd'hui, quel que soit l'avis de la communauté éducative, la parole ministérielle fait foi. C'est surtout de l'agacement qu'on perçoit dans les salles des maîtres devant ces changements incessants. Le renversement de valeurs opéré par ces ajustements sur le plan de la philosophie générale de l'enseignement ne vient pas aider à construire un projet et une vision sur le long terme dont l'école a tant besoin. Des ajustements, dans la droite ligne du guide orange CP, qui laissent de moins en moins la main aux équipes comme l'avait pourtant instauré l'esprit des programmes de 2016. Le 26 avril, par voie de presse, le ministre de l'Éducation Nationale a tenu à adresser un message à l'ensemble des personnels. Il a cru bon de rappeler un certain nombre de bonnes pratiques qu'il a sans doute jugées mal connues et mal appliquées. Dorénavant, les enseignants devront mettre en œuvre des leçons de grammaire et de vocabulaire, respectant 4 étapes dont chacune est à elle seule une innovation pédagogique sans précédent : l'observation, la formulation de règles, la consolidation et l'évaluation. Ils devront pratiquer le calcul mental et l'apprentissage systématique de l'orthographe, utiliser des cahiers Seyès 17x22 interligne 2 mm pour l'écriture (les circulaires ne précisent pas la couleur), mais également « veiller à circuler dans les rangs », et « assigner à chaque séance un objectif d'apprentissage précis ». Quelle méconnaissance des pratiques de terrain !

Il a jugé nécessaire d'affirmer qu'il fallait privilégier « quelque chose qui fonctionne, la méthode syllabique », à « quelque chose qui ne fonctionne pas, la méthode globale », rallumant un débat largement dépassé dans les écoles.

Ces déclarations ne sont évidemment pas de nature à fonder « l'école de la confiance » que le ministre appelle pourtant de ses vœux. Non content de faire fi des apports de la recherche usant de nostalgisme pédagogique, le ministre fait porter sur les seuls personnels la responsabilité des difficultés que traverse le système éducatif français depuis trois décennies. Ce ne sont pas les effectifs par classe, le faible investissement dans l'enseignement primaire, la faible attractivité des salaires, la formation initiale et continue des personnels mal en point qui expliqueraient le renforcement des inégalités sociales et le recul de la France dans les différentes enquêtes internationales, ce serait simplement les manques des personnels qui n'appliquent pas les bonnes méthodes.

Rythmes scolaires

Concernant les rythmes scolaires, nous avons constamment porté la nécessité de revoir le décret Peillon, mené dans la précipitation, partant des contraintes des collectivités, oubliant le plus souvent parents et enseignants. Cette réforme n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves. Elle engendre de très grandes inégalités entre territoires. Le nouveau décret dit Blanquer voté en CSE le 8 juin 2017 maintient les dispositions de fonctionnement sur 4 jours et demi là où elles ont donné satisfaction. Mais il ouvre la porte aux 4 jours. C'est une possibilité pour répondre aux organisations insatisfaisantes ou inadaptées.

C'est la raison pour laquelle il a recueilli un vote favorable de notre part au niveau national. Avec ce décret, le ministère a permis une ré-organisation de la semaine scolaire à la demande conjointe des mairies et des conseils d'école. Nous ne pouvons aujourd'hui pas nous assurer que, dans tous les cas présentés, l'accord des conseils d'école a été recueilli et que ceux-ci ont donné leur accord par vote aux nouveaux horaires proposés. D'après ce que nous en savons, même lorsque le retour à 4 jours était voulu par tous, les horaires choisis au final n'étaient pas forcément partagés par tous. Pour les écoles qui resteront à 4,5 jours, là aussi, l'avis des parents et des enseignants n'a pas toujours été pris en compte.

Carte scolaire

La carte scolaire dans le premier degré n'est pas finie. Malgré les effets de manche, la mesure CP et CE1 à 12 en Education Prioritaire a été insuffisamment budgétée et se réalise au détriment des plus de maîtres que de classes, des effectifs dans les autres classes et écoles. Avec une dotation départementale de 14 postes seulement, l'Ain n'est même pas en capacité de créer des CE1 à 12 comme le président s'y était engagé. Pour le reste du département, il manque des postes aussi et aucun poste de remplaçant n'aura été créé cette année.

2nd degré

Pour le 2nd degré, la fin d'année est difficile pour les collègues qui savent qu'ils vont commencer la rentrée prochaine dans des conditions encore plus difficiles. Les effectifs par classes augmentent dans la plupart des collèges et certains se voient obligés d'utiliser les marges pour éviter des effectifs supérieurs au maximum admis (29 élèves en 6ème, 30 pour les autres niveaux). Les enseignants savent que travailler avec des classes surchargées ne leur permet pas de donner à leur travail la qualité qu'ils ambitionnent.

Concernant le bâtimentaire, même si 2 collèges ont été reconstruits et deux autres créés ces dernières années, même si des projets de restauration et d'agrandissement existent, la rentrée sera difficile dans les établissements vétustes ou devenus trop petits.

Enfin, concernant les effectifs des ULIS en collège, la FSU de l'Ain tient à attirer l'attention des membres du CDEN sur la situation du département. Après quelques années d'effort continue de création de dispositifs, cette année ne verra qu'ouverture d'ULIS au collège du Revermont. Nous rappelons que la circulaire concernant les dispositifs ULIS (Circulaire n°2015-129) indique que « le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une ULIS collège ou lycée ne dépasse pas dix », mais que « la Directrice Académique peut augmenter l'effectif d'une ULIS donnée si la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) des élèves le permet ». Ce nombre de dix élèves maximum n'est pas le fruit du hasard et est malheureusement largement dépassé dans bien des collèges, allant jusqu'à 16 voire 17 élèves parfois. Le fonctionnement particulier du dispositif ULIS impose en effet une limite au-delà de laquelle il n'est plus possible de faire un travail au bénéfice des élèves. Nous demandons donc des ouvertures en ULIS collège pour la rentrée 2018 dans les secteurs les plus en tension.